



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
**Loxeal 24-18**

**SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial Loxeal 24-18

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées Adhésif. Mastic.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Distributeur Loxeal s.r.l.  
Via Marconato 2  
Cesano Maderno  
20811 (MB)  
Italia  
Tel: +39 0362 551 701  
Fax +39 0362 524 225

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Italia +39 0362 553930

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification (1999/45/CEE) Non classé.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Phrases De Risque	NC	Non classé.
Conseils De Prudence	NC	Non classé.

**2.3. Autres dangers**

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2. Mélanges**

ETHYLÈNE-GLYCOL	0.1-1%
No CAS : 107-21-1	No CE : 203-473-3
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302	Classification (67/548/CEE) Xn;R22
HYDROPEROXYDE DE $\alpha,\alpha$ -DIMÉTHYLBENZYLE	0.1-1%
No CAS : 80-15-9	No CE : 201-254-7

## Loxeal 24-18

Classification (CE 1272/2008)  
Org. Perox. E - H242  
Acute Tox. 4 - H302  
Acute Tox. 4 - H312  
Acute Tox. 3 - H331  
Skin Corr. 1B - H314  
STOT Single 3 - H335  
STOT Rep. 2 - H373  
Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (67/548/CEE)  
O;R7  
T;R23  
C;R34  
Xn;R21/22,R48/20/22  
N;R51/53

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### **4.1. Description des premiers secours**

##### **Inhalation**

Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si les troubles persistent.

##### **Ingestion**

Donner immédiatement quelques verres d'eau ou de lait à boire, à condition que la victime soit totalement consciente. Ne jamais faire boire une personne sans connaissance. Consulter un médecin.

##### **Contact avec la peau**

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin

##### **Contact avec les yeux**

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

##### **Contact avec la peau**

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.

##### **Contact avec les yeux**

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de recommandations spécifiques de premiers soins notées. Traiter de manière symptomatique.

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction**

Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Produits de combustion dangereux**

La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxyde de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composés organiques non identifiés. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'est pas recommandé d'utiliser ce produit pour des joints qui seront en contact avec de l'oxygène pur ou de la vapeur.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
ETHYLÈNE-GLYCOL	VLEP	20 ppm	52 mg/m <sup>3</sup>	40 ppm	104 mg/m <sup>3</sup>	*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipements de protection



#### Mesures d'ingénierie

La ventilation normale (mécanique) de la pièce doit être adéquate lors d'un travail avec de petites quantités du produit. Prévoir un extracteur d'air mécanique localisé pour toute activité avec de grandes quantités du produit ou si nécessaire pour le confort des travailleurs.

#### Protection respiratoire

Pas nécessaire normalement.

#### Protection des mains

Des gants en caoutchouc nitrile ou Viton™ sont recommandés. Ne pas porter de gants en coton ou autre matériau absorbant. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374.

#### Protection des yeux

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

#### Autres Mesures De Protection

Porter un bleu de travail ou une blouse

#### Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Violet.
Odeur	Odeur faiblement âcre.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Densité relative	1.07
Densité de vapeur (air=1)	
	Non disponible.
Taux d'évaporation	
	Non déterminé.
Valeur pH, Solution Concentrée	
	Sans objet
Viscosité	~1100 mPa.s
Température de décomposition (°C)	
	Non déterminé.

**Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)**

Non déterminé.

**Propriétés explosives**

Non déterminé.

**Propriétés comburantes**

Non applicable.

**9.2. Autres informations**

Sans objet

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune substance particulière ni groupe de substances particulier n'est susceptible de réagir de manière à produire une situation dangereuse.

**10.4. Conditions à éviter**

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières À Éviter**

Acides forts. Les alcalis forts. Oxydants forts. Agents réducteurs forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composés organiques non identifiés.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Informations toxicologiques**

Les effets toxicologiques du produits n'ont pas été totalement évalués. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler, ne pas inhaler.

**Danger par aspiration:**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Inhalation**

Ne risque guère d'être dangereux par inhalation à cause de la faible pression de vapeur de cette substance à la température ambiante.

**Ingestion**

Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être ingérées accidentellement.

**Contact avec la peau**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Contact avec les yeux**

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

**12.1. Toxicité**

Aucunes informations disponibles.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucunes informations disponibles.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bio-accumulation**

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

**Coefficient de partage**

Non déterminé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité :**

Le produit est insoluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucuns connus.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Informations générales**

L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

**Classification Dechets**

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Généralités**

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

**14.1. Numéro ONU**

Non applicable.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable.

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

**Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin**

Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Sans objet

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision 20/03/2012

Révision 1

**Phrases - R (Texte Intégral)**

R37 Irritant pour les voies respiratoires.  
R48/20/22 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.  
NC Non classé.  
R7 Peut provoquer un incendie.  
R34 Provoque des brûlures.  
R23 Toxique par inhalation.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Mentions De Danger Completes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact avec la peau.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H331 Toxique par inhalation.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.